

SEANCE du 16.02.2016

Convocation le 09.02.2016

L'an deux mil seize, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, au foyer rural, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Vincent LEGLANTIER, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, Gilles LHOMME, François FERAT, Alexandre LINTZ, Madeleine LAURIER, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : néant

Absente ayant donné procuration : néant

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Dans le cadre du transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de Communes des Coteaux Sézannais, les conventions de mise à disposition du personnel, d'occupation de locaux et de transfert d'emprunt (travaux en cours à l'école), sont adoptées.

Dans le cadre des travaux dans le logement de l'école, autorise le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 du lot n° 1 « Gros-œuvre » pour un montant de 1.394 € HT (démolition de cloisons supplémentaires).
- l'avenant n° 1 du lot n° 6 « Doublage-cloisons-Plafond » pour un montant de 1.909,24 € HT (cloisons supplémentaires)

Autorise l'encaissement d'une indemnité de sinistre d'un montant de 3.080,40 €, versée par la compagnie d'assurances CMMA, suite à la détérioration de la statuette de la fontaine Saint-Martin.

Suite au recensement effectué auprès de la population via le Comité de Jumelage de Saudoy, DECIDE que la commune de SAUDOY sera jumelée avec la commune de OUCA au Portugal. Une cérémonie officielle aura lieu au cours du deuxième semestre 2016. A suivre.

Questions diverses :

Le programme d'action préconisé pour 2016 dans la forêt communale, proposé par l'ONF, est présenté à l'assemblée. La partie des travaux portant sur le dégagement manuel des régénérations naturelles pourra être réalisée par les employés communaux. La maintenance mécanisée dans les parcelles 7, 4.2, 5.2, 27.1, 27.2 et 31.2 sera effectué par l'ONF. Le devis sera présenté lors de la prochaine réunion.

Quelques stères de bois façonnés, provenant de la campagne d'affouages 2014/2015 sont revenus de droit à la commune. Une réflexion plus approfondie doit être menée quant à la manière dont ce bois peut être réattribué.

Les forains ont sollicités l'installation de leurs métiers pour la fête patronale qui aura lieu le 9 et 10 Juillet 2016. Le 14 juillet aura lieu sur la place de la clochette au Plessis.

M. le Maire propose d'organiser une réunion publique au printemps 2016 en vue d'informer les habitants sur les dossiers importants en cours et à venir dont certains portés par la Commune et d'autres, par la structure intercommunale. La proposition est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Fait à Saudoy, le 18 février 2016



Le Maire,

M. Jean-Christophe LEGLANTIER